

## **Les crèches Loubavitch "répondent parfaitement aux critères légaux d'attribution de subventions", a assuré lundi le porte-parole du mouvement juif orthodoxe Beth Loubavitch après le vote de subventions par le Conseil de Paris contesté par deux élus du Parti de Gauche.**

Deux millions d'euros ont été attribués à 14 crèches ou halte-garderies confessionnelles juives et les conseillers de Paris du PG, Danielle Simonnet et Alexis Corbière, ont "regretté" que ces subventions soient attribuées à des crèches "qui ne respectent pas la laïcité et les obligations de convention demandées pourtant par la ville elle-même".

Gilles Alayrac, élu du PRG avait de son côté déploré que ces crèches ne soient pas ouvertes le vendredi après-midi contrairement à la convention passée avec la Mairie. Ces élus avaient aussi déploré que ces crèches ne mettent pas à disposition des mairies d'arrondissement un quota de places.

Dans un communiqué, le Beth Loubavitch répond que "les enfants bénéficiant de nos services sont essentiellement issus de l'arrondissement, car nous sommes avant tout une structure de proximité".

"Le succès de nos structures et le professionnalisme de son personnel font que nos listes d'attente ne permettent pas de répondre favorablement à toutes les demandes, ce qui explique que nous sommes malheureusement obligés de refuser des enfants. Le manque de places disponibles en crèche dans notre ville est bien connu, nous faisons de notre mieux pour répondre aux demandes de nos concitoyens. Le fait qu'ils soient juifs ne devrait pas leur interdire l'accès à ce service nécessaire", dit-il encore.